EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Par délibération du 18 décembre 1997 et 23 février 2007, le Conseil Municipal a voté l'attribution du régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale en fonction conformément aux décrets n° 97-702 du 3 mai 1997 et n° 2006-1397 du 17.11.2006

Ces délibérations faisaient référence aux agents du cadre d'emplois des agents de Police Municipale.

Il convient d'étendre ce régime au cadre d'emplois de chef de service de Police Municipale (catégorie B).

Il est proposé, en accord avec votre commission, conformément au décret n° 2006-1397 du 17.11.2006 de fixer le taux individuel à

- 22 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension pour le grade de chef de police de classe normale jusqu'au 5ème échelon

et pour le 1er échelon du grade de chef de police de classe supérieure

- 30 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension pour le grade de chef de service de police de classe normale à partir du 6ème échelon et des grades de chef de police de classe exceptionnelle et supérieure du 2ème au 8ème échelon.

Ce régime indemnitaire sera actualisé en fonction de l'évolution des textes appliqués.

DELIBERATION

La proposition mise est convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 2007,

P/LE MAIRE,
L'ADJOINT

ALAIN BARDOT